

Résumé du Président
Deuxième réunion du Fonds Carbone (CF2)
Berlin, Allemagne, 20-21 octobre 2011

Chers Participants et Observateurs,

C'est avec plaisir que je vous informe de la tenue de la seconde réunion du Fonds Carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à Berlin en Allemagne les 20 et 21 octobre 2011.

Environ 25 représentants des Participants au Fonds Carbone, des Pays REDD Participants, des Peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et du secteur privé ont contribué à faire de cette réunion un succès. L'Équipe de gestion (FMT) du FCPF ainsi que tous les participants à la réunion souhaitent remercier le Gouvernement allemand pour son accueil.

Veuillez noter que tous les documents de référence, présentations, Résolutions ainsi que ce résumé sont en ligne sur le site du FCPF à l'adresse <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/325>. Le résumé est également disponible en anglais et en espagnol.

Voici les principales conclusions de la réunion :

1. *Groupe de travail sur l'approche méthodologique et de fixation des prix* : Les participants à la réunion ont examiné les résultats de la discussion technique du Fonds Carbone qui s'est tenue les 1^{er} et 2 septembre 2011 ainsi que la résolution du Comité des Participants (CP) du FCPF sur la création d'un Groupe de travail (GT) (Résolution PC/10/2011/5) pour fournir des conseils politiques sur les méthodologies de fixation des prix pour les Contrats de paiement de réductions d'émissions (CPRE) ainsi que des principes directeurs sur le principal cadre méthodologique de REDD. La résolution du CP demande aux Participants au Fonds Carbone de finaliser les Termes de référence (TdR) du GT à adopter selon une procédure d'approbation tacite par voie électronique (conformément à la section VI du Règlement intérieur du CP). Les TdR du GT ont été approuvés lors de la réunion du FC. La FMT vient de les soumettre au CP pour accord sur la base d'une approbation tacite dans un délai de 14 jours et sollicitera des manifestations d'intérêt de la part des membres du CP et des observateurs pour se joindre au GT.

Lors de la réunion, la création d'un Panel consultatif technique (TAP) a également été approuvée dans le but d'apporter un appui technique aux Participants au Fonds Carbone sur la sélection des Programmes de réduction d'émissions, notamment pour les aspects suivants : (i) méthodologies ; (ii) fixation des prix et/ou (iii) autres questions importantes pour les Participants au Fonds Carbone. Il a été demandé à la FMT de développer des TdR ou de faire appel à des spécialistes pour le TAP (voir la Résolution CFM/2/2011/1).

2. *Processus opérationnel : a) Types de Programmes de RE* : Le Costa Rica, l'Indonésie, le Mexique et la RDC ont exposé leurs idées préliminaires sur les programmes de réduction des émissions, idées qui ont été appréciées par les participants à la réunion. Des exposés supplémentaires de ces pays ainsi que des présentations d'autres pays seront attendus lors des prochaines réunions.
3. *Processus opérationnel : b) Étapes de passage de l'ER-PIN au CPRE* : Suite à la discussion technique du Fonds Carbone des 1^{er} et 2 septembre 2011, la FMT a présenté le cycle opérationnel selon les dispositions de la Note thématique sur les dispositifs opérationnels du mécanisme de finance carbone (« *Operating Arrangements under the Carbon Finance Mechanism: Issues Note* ») et a sollicité des réactions sur les étapes indiquées. En ce qui concerne la première étape (la soumission des ER-PIN), l'option préférée est la suivante : les Pays REDD Participants ayant signé un Accord de subvention pour la préparation à REDD peuvent soumettre une ER-PIN, mais cette soumission ne sera pas conditionnée à la signature d'une Lettre d'intention. Une décision sera prise à la CF3 concernant le calendrier de l'allocation budgétaire par les Participants au Fonds Carbone pour le développement des ER-PIN avant la signature des Lettres d'intention. Par manque de temps pour ces questions, il a été convenu que la FMT rédigera un questionnaire sur la base de la présentation de la FMT à l'intention des Participants au

Fonds Carbone et aux observateurs pour obtenir des commentaires écrits d'ici fin janvier 2012. La FMT réunira ces commentaires pour de plus amples discussions lors de la CF3.

4. *Processus opérationnel : c) Aspects juridiques* : Des commentaires préliminaires ont été apportés sur les idées et les questions de la FMT concernant le processus juridique et le contenu des documents légaux tels que les CPRE et les Lettres d'intention. Il a été convenu qu'un accord du CP n'était pas nécessaire pour les Conditions générales des CPRE d'ici juin 2012, conformément au Plan d'action approuvé lors de la première réunion du Fonds Carbone (CF1) à Barcelone. Par ailleurs, il a été convenu que l'accent devait être mis en priorité sur le R-Package et le contenu de la Lettre d'intention et que les Conditions générales des CPRE n'avaient pas besoin d'être approuvées avant la PC13 (Octobre 2012).
5. *Plan financier à long terme* : En réponse à la demande exprimée lors de la CF1 en mai/juin 2012, la FMT a présenté une version préliminaire d'un plan financier à long terme pour le Fonds Carbone indiquant les coûts estimatifs jusqu'en 2020. Les Participants au Fonds Carbone ont demandé à la FMT i) d'examiner lors des futures réunions du Fonds Carbone les aspects opérationnels et financiers associés à l'envergure attendue des Programmes de RE et ii) de préparer une note sur les Coûts partagés avant la prochaine réunion du Fonds Carbone.
6. *Règlement intérieur du Fonds Carbone* : Le Règlement antérieur qui avait été auparavant diffusé a été examiné brièvement avant d'être adopté par les Participants au Fonds Carbone (voir la Résolution CFM/2/2011/2).
7. *Marketing* : Il a été convenu que la FMT présentera une mise à jour du marketing du Fonds Carbone lors de la prochaine réunion.
8. *Prochaines réunions* : Selon les exigences opérationnelles, la CF3 se tiendra immédiatement avant ou après la PC11 à Asunción au Paraguay en mars 2012. La CF4 sera organisée sous forme de vidéoconférence à une date à convenir. Il a été demandé à la FMT de s'efforcer d'organiser les futures réunions du Fonds Carbone conjointement à celles du CP, mais pas forcément à chaque réunion du CP. Lorsque les réunions du Fonds Carbone se tiendront en conjonction avec celles du CP, une pause d'une journée entre les deux réunions est recommandée. Il faudrait également explorer la possibilité d'avoir recours à des solutions technologiques telles qu'une transmission en direct sur Internet avec l'utilisation d'un mot de passe.
9. *Questions juridiques - Implications des Tranches* : Par formalité, chaque Participant au Fonds Carbone devra signer un bref amendement à son Accord de participation en reconnaissance du nouveau numéro de Fonds fiduciaire suite à l'établissement de sous-fonds fiduciaires pour chacune des deux Tranches. Les Participants au Fonds Carbone ont signé des accords faisant référence au Fonds Carbone. Maintenant que la Tranche A et la Tranche B ont été créées, chacune comme sous-fonds fiduciaire du Fonds Carbone, il faut procéder à des amendements des accords initiaux indiquant précisément la Tranche concernée, c'est-à-dire le sous-fonds fiduciaire du Fonds Carbone. La FMT enverra ces amendements à signer au cours des prochaines semaines.

Je vous remercie une fois de plus d'avoir contribué au succès de la CF2 et la FMT pour son travail de préparation et j'aurais le plaisir de vous revoir à la CF3. Plusieurs aspects doivent faire l'objet d'un suivi au cours des prochaines semaines et des prochains mois et la FMT sera en contact avec les Participants au Fonds Carbone et les observateurs. N'hésitez pas à contacter la FMT à fcpssecretariat@worldbank.org pour toute question.

Cordialement,
Duncan Marsh
Directeur en charge des Politiques internationales sur le climat
The Nature Conservancy
(En qualité de Président de la CF2)